

NOTICE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE EN MATIERE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DES FONDS EUROPEENS

Vous êtes aujourd'hui ambassadeur de l'Europe

Vous sollicitez un accompagnement financier de l'Union européenne pour mettre en œuvre votre projet.

La seule contrepartie demandée par l'Europe consiste à informer le public de ce soutien financier : votre entourage, vos partenaires, vos collaborateurs... et toutes les personnes concernées par votre projet.

Cette notice vous donnera toutes les clés pour satisfaire à votre obligation de publicité européenne tout en valorisant votre projet. Vous deviendrez le meilleur ambassadeur des résultats concrets du programme européen auquel vous participez et contribuez ainsi à ce que les Limousins et Limousines connaissent mieux l'implication réelle de l'Union européenne dans leur vie quotidienne.

Prenez connaissance de vos obligations mais aussi des moyens mis à votre disposition pour communiquer efficacement sur votre projet, sur votre expérience et sur la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne.

La communication..., une obligation

La publicité est une obligation des bénéficiaires d'une subvention européenne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire.

*Les Règlements (UE)
n° 1303/2013 du 17 décembre 2013 relatif aux FEDER, FSE, FEADER et FEAMP
n° 1304 du 17 décembre 2014 relatif au FSE,
n° 821/2014 du 28 juillet 2014 portant modalités d'application du règlement n° 1303/2013*

Cette obligation vous engage à informer les personnes qui bénéficient de votre action, vos partenaires et plus généralement, le grand public, de la participation communautaire au financement de votre projet.

Vous devrez fournir la preuve de cet engagement lors de la demande du paiement du solde de votre aide et la garder en cas de contrôle (photo ou tout autre support adéquat témoignant de la mesure prise). **Le non-respect de l'obligation de publicité pourra entraîner l'annulation ou le reversement de votre subvention européenne**

Votre projet fera l'objet d'une publication par voie électronique sur une liste des bénéficiaires de fonds européens. Celle-ci précisera le nom (pour les personnes morales) et les caractéristiques du projet.

Vous n'êtes pas seul

Pour remplir vos obligations de communication, plusieurs possibilités d'accompagnement vous sont proposées :

- ✚ **la prise en charge d'une partie de vos dépenses de communication** lors de la demande de financement du projet (achat de drapeau, de panneau, de plaque...)

Exemple de plan de financement de votre dossier de demande de subvention

DEPENSES	Montant en €	RESSOURCES	Montant en €
Construction bâtiment	200 000	Aides publiques :	
Acquisition d'équipement	50 000	Union européenne (40 %)	100 000
		Conseil régional (40%)	100 000
		Autofinancement (20%)	50 000
TOTAUX	250 000		250 000

Et si vous intégrez vos dépenses de communication Europe ...

DEPENSES	Montant en €	RESSOURCES	Montant en €
Construction bâtiment	200 000	Aides publiques :	
Acquisition d'équipement	50 000	Union européenne (40%)	104 000
Communication :	10 000	-Conseil régional (40%)	104000
-Panneau de chantier		Autofinancement (20%)	52000
-Plaque permanente			
-Impression logo européen sur plaquette			
TOTAUX	260 000		260 000

... vos dépenses de communication Europe ne vous coûteront que 2 000 €

- ✚ L'Europe met à votre disposition **des correspondants communication Europe** pour vous aider à mettre en œuvre et développer vos actions d'information par des conseils techniques, la mise à disposition d'un kit de communication contenant des autocollants, affiche, logo...
- ✚ Vous pouvez vous appuyer sur **le plan de communication du programme européen** en participant aux sollicitations locales ou nationales, par exemple à des reportages, des visites officielles, des articles de presse... N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre correspondant Europe sur les manifestations à venir relatives aux fonds européens.
- ✚ **Le site www.europeenlimousin.fr** sur lequel vous trouverez :
 - les démarches à suivre et la liste des pièces en ce qui concerne votre demande de financement
 - le kit de communication
 - les actualités sur l'Europe
 - la liste des bénéficiaires des fonds européens
 - des documents téléchargeables
 - des témoignages vidéo des bénéficiaires ...

Les modalités techniques

Pour tous les projets

Toutes actions d'information et de communication que vous mènerez devront comporter les éléments suivants :

- L'emblème européen accompagné de la mention « Union européenne » (drapeau)
- la mention du fonds concerné en toutes lettres :



Cette mention ne s'applique pas sur les petits objets promotionnels.

Cet emblème devra toujours être clairement visible et placé bien en évidence. La taille du support sera appropriée au regard de l'importance du financement obtenu.



Le drapeau de l'Union européenne est téléchargeable sous différents formats sur le site www.europeenlimousin.fr

Durant la réalisation du projet, vous devrez informer le public du soutien européen en :



- **apposant une affiche à minima A3** dans un lieu aisément visible par le public tel que l'entrée d'un bâtiment. Cette affiche devra mentionner des informations sur le projet et le montant de la subvention
- **présentant votre projet sur votre site Internet, si vous en avez un.** La description succincte de votre projet devra faire apparaître le soutien financier de l'Europe. L'emblème et la mention de l'union européenne seront visibles dès l'arrivée sur le site sans que l'utilisateur ne doive faire défiler la page.
- **vous assurant que les participants au projet soient informés du financement européen** dans le cadre de formations, séminaires ou toutes autres manifestations accueillant du public.



■ Pour les projets dont la participation publique totale est supérieure à 500 000 € et portant sur l'achat d'un objet physique ou sur le financement d'infrastructure et de construction (FEDER, FSE, FEAMP) :

Un panneau de chantier temporaire sera placé sur le site pendant toute la durée des travaux.

Exemple de panneau de chantier

25% <small>(proportion minimum à respecter)</small>	 <p>[Descriptif/dénomination de l'action] est cofinancé par l'Union européenne L'Europe s'engage en Limousin avec le Fonds européen au Développement Régional</p>	<p>Le panneau et la plaque seront positionnés à l'emplacement le plus visible par le public et seront de taille significative.</p>
75%	<p>Informations complémentaires</p>	<p> N'oubliez pas de prendre en photo le panneau de chantier temporaire, elle vous sera demandée dès le 1^{er} paiement.</p>

Le panneau sera remplacé, au plus tard 3 mois après l'achèvement du projet, par une plaque explicative permanente.

Exemple de plaque extérieure permanente

Le matériau des panneaux et plaques permanentes seront à l'appréciation des bénéficiaires (plastique, métal, bois...)

Pour mentionner la participation de l'Union européenne, la typographie doit être au moins aussi visible que celle utilisée pour les autres financeurs.



**[Descriptif/dénomination de l'action]
est cofinancé par l'Union européenne**

L'Europe s'engage en Limousin avec le Fonds européen de Développement Régional

Particularité du FEADER

Lorsque vous bénéficiez d'un financement public supérieur à **50 000 €** pour un projet d'investissement, vous devez apposer une plaque explicative présentant des informations sur le projet.

Les questions à vous poser pour vous aider :

- **Quelles sont les personnes touchées par mon projet ?**
Il s'agit de définir les cibles : les habitants d'un territoire, les usagers d'un service ou d'un équipement, les salariés d'une entreprise, les personnes qui suivent une formation...
Ainsi défini, il sera plus facile de mettre en place une communication adaptée.
- **Quels sont les partenaires, relais et réseaux intéressés par mon projet ?**
Il convient d'identifier tous les acteurs qui partagent vos préoccupations ou qui participent à votre activité : clients, partenaires financiers et institutionnels, associations, membres de vos réseaux, presse, ...
N'oubliez pas d'informer les élus et les acteurs économiques de votre territoire.
- **Comment informer chacune de mes cibles ?**
Avant d'imaginer de nouvelles actions, répertoriez et adaptez celles que vous menez déjà (lettre d'information, plaquette, salon, conférences, ...).
- **Comment intégrer l'information sur la subvention européenne sur chacun des ces supports de communication ?**
 - **Affichez le logo de l'Europe et la mention de son soutien** sur les équipements qu'elle vous a permis d'acquérir ou dans les locaux qu'elle vous a permis de moderniser ou de construire. Installez des plaques selon les préconisations précédentes, demandez les autocollants ou des affiches à votre correspondant communication Europe.
 - Intégrez l'information sur la participation de l'Europe **dans vos publications internes** (revues, plans d'action, informations aux salariés et partenaires sociaux, ...) ou sur les documents que vous utilisez dans le cadre de votre projet (conventions, supports, plans de formation, convocations, attestations de formation, lettre d'information sur la vie de votre territoire, ...).
 - **Signalez la participation de l'Union européenne dans vos relations avec la presse, communiqués de presse et vos discours.** Renseignez-vous auprès de l'organisme qui vous a accordé la subvention sur les **manifestations et les actions à venir relatives aux programmes européens.** Cela peut être une bonne occasion de **faire partager votre expérience et de nouer de fructueux contacts.**

En communiquant sur le soutien de l'Europe à votre projet, vous en soulignez d'avantage la valeur.

Public	Outils de communication
Le personnel	Affiche A3, documents internes, panneau d'affichage site Internet ...
Les clients ou usagers de services	Facture, bon de livraison, site Internet, autocollant sur les équipements financés ...
Fournisseurs	Affiche A3, autocollant dans les locaux ...
Participants à des formations ou manifestations	Liste de présence, diaporama, convocation, présence du drapeau européen ...
Les habitants d'un territoire	Article de presse, télé, radio, site Internet, panneau de chantier, plaque permanente, inauguration ...
Partenaires institutionnels, financiers	Courrier, autocollant, site Internet, affiche A3, brochure, inauguration ...

Votre plan de communication

Les personnes concernées par mon projet	Mes outils de communication existants	Actions de communication à créer	Date de mise en œuvre

Votre correspondant Europe et vos chargées de communication Europe restent à votre disposition

✉ l-casteignau-grenier@cr-limousin.fr ☎ 05-55-45-18-33

✉ s-jung@cr-limousin.fr ☎ 05-87-21-30-94

www.europeenlimousin.fr